

Eidg. Departement des Innern (EDI)

22.12.2004 - 09:49 Uhr

Conférence ministérielle sur la santé mentale à Helsinki : relever les défis, bâtir des solutions

(ots) - La première conférence ministérielle des Etats membres de la Région européenne de l'OMS sur la santé mentale se tiendra à Helsinki du 12 au 15 janvier 2005. L'objectif de cette conférence est d'accorder une plus grande place à la santé mentale dans le débat politique. La Suisse y enverra une délégation désignée par le Conseil fédéral. Celle-ci sera conduite par M. Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), et par sa suppléante pour l'occasion, Mme Landamman Alice Scherrer, déléguée pour les affaires extérieures de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. Cette délégation comptera également une autre représentante de l'OFSP, un spécialiste du domaine médical ainsi qu'un représentant de l'organisation Pro Mente Sana.

Cette conférence, à la préparation de laquelle la Suisse a été associée au sein de différents comités, analysera les défis à relever dans la promotion de la santé mentale, dans la prévention des troubles psychiques et dans la prise en charge des personnes souffrant de maladies psychiques, d'une part, et proposera des solutions durables, d'autre part. Elle est organisée à Helsinki par le Bureau régional pour l'Europe de l'OMS en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

L'élément pivot de cette conférence sera une déclaration ministérielle et un plan d'action comportant des recommandations sur différents thèmes. Y seront traités les problèmes de la stigmatisation et de la discrimination des personnes souffrant de maladies psychiques, le respect des droits de l'homme (droit du patient, droit à l'autodétermination et droit de représentation) lors des traitements, les possibilités de réduire le stress ainsi que la prévention des problèmes mentaux et du suicide. L'amélioration de la qualité des soins, la planification des ressources humaines, la formation, l'information, la recherche, les bases légales ainsi que le recours à des ressources financières seront également des thèmes abordés. La déclaration ministérielle et le plan d'action sont en grande partie conformes aux recommandations contenues dans le projet d'une stratégie nationale visant à protéger, promouvoir, maintenir et rétablir la santé psychique de la population en Suisse (stratégie pour la santé psychique). Ce projet a été développé en collaboration avec les cantons dans le cadre de la " Politique nationale suisse de la santé ".

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Service de presse et d'information

Informations : Stéphanie Zobrist, division Affaires internationales,

Office fédéral de la santé publique, tél. 031 322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100484183> abgerufen werden.